



Sauver la diversité culturelle.

Note à destination des parlementaires – Projet de loi de finances pour 2027

Mission Culture – Programmes 131 « Création » et 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

NOS CINQ PRIORITÉS POUR LE PLF 2027

- 1. Rétablir les crédits déconcentrés des DRAC dédiés à la création (+48 M€)** qui font vivre les équipes artistiques, les labels et les structures non labellisées.
- 2. Sauver les festivals et lieux intermédiaires (+30 M€)** : -25 % d'aides aux festivals en 2026, aides aux résidences totalement supprimées.
- 3. Soutenir l'emploi artistique** : porter le Fonpeps de 39 à 60 M€ (+21 M€).
- 4. Redonner des moyens à l'action culturelle de proximité** (programme 361, +66,1 M€), dont l'Été culturel.
- 5. Garantir la liberté de création et les libertés associatives (+1 M€)** avec un fonds dédié.

-48 M€

sur crédits déconcentrés du
programme 131 par rapport à la LFI
2025 (-32 M€ sur le PLF 2027).

-25 %

Pour les aides aux festivals en 2026 ;
les aides aux résidences totalement
supprimées.

-48 M€

sur le programme 361 par rapport à la
LFI 2025 (-29 M€ sur le PLF 2027).

96 %

des structures culturelles en difficulté
budgétaire, dont 65 % « souvent »
(UFISC)

45 %

ont vu leurs ressources baisser en
2025 ; 59 % anticipent une baisse en
2026

44 %

ont moins de 3 mois de trésorerie.

Les 7 amendements préparés par la Fédération nationale des Arts de la Rue.

N°	Amendement	Programme	Montant
1	Crédits déconcentrés spectacle vivant	131 · action 01	48 000 000 €
2	Lieux intermédiaires et indépendants	131 · actions 01 et 02	20 000 000 €
3	Soutien aux festivals du spectacle vivant	131 · actions 01 et 02	10 000 000 €
4	Fonpeps : porter le fonds à 60 M€	131 · action 06	21 000 000 €
5	Libertés artistiques et associatives	131 · action 06	1 000 000 €
6	Crédits d'intervention du programme 361	361 · action 02	48 000 000 €
7	Été culturel	361 · action 02	18 100 000 €

Le constat : un tissu artistique de proximité qu'on assèche

Après deux années de coupes, le PLF 2027 fragilise encore davantage le secteur artistique et culturel. **Les arbitrages politiques du Gouvernement et du ministère de la Culture font peser l'effort budgétaire sur les structures et les esthétiques les plus précaires.**

Une urgence budgétaire

Les crédits qui soutiennent les équipes artistiques, les festivals et les lieux non labellisés reculent, alors que 5,4 Md€ d'efforts sont demandés aux collectivités en plus des 4,6 Md€ du budget précédent.

Quelques chiffres

- **-32,79 M€** de crédits déconcentrés du programme 131 par rapport au PLF 2026, soit **-48 M€ (-13,41 %)** par rapport à la loi de finances 2025.
- **-29 M€** sur le programme 361 en 2027, soit **-48 M€** cumulés depuis la loi de finances 2025.
- Selon l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) près de **42% des départements** et **32% des communes ont opté pour une baisse de leurs budgets culture en 2026.**

Une urgence économique et sociale

L'enquête UFISC – Observatoire des Libertés associatives, (avril-septembre 2026, structures culturelles de l'économie sociale et solidaire) montre des difficultés simultanées, quelles que soient la taille et la région des répondants.

Quelques chiffres

- **96 %** des structures rencontrent des difficultés budgétaires, dont 65 % « souvent ».
- **45 %** ont vu leurs ressources baisser entre 2024 et 2025 (17 % une hausse) ; **59 %** anticipent une baisse en 2026.
- **55 %** anticipent une baisse de leurs financements publics en 2026, dont 27 % une forte baisse.
- **44 %** ont moins de trois mois de trésorerie, dont 12 % moins d'un mois.
- En 2026, **23 %** prévoient de réduire les contrats d'intermittents, 19 % ceux des permanents, 15 % ceux des artistes-auteurs. L'UFISC parle d'un « plan social à bas bruit ».

Une horizon économique claire : la destruction de structures, d'emplois et de la diversité culturelle.

Une urgence démocratique

Les atteintes aux libertés de création et aux libertés associatives se multiplient, par la contrainte financière comme par la pression politique.

Quelques chiffres

- **27 %** ont mené des activités éloignées de leur projet pour sécuriser des financements ; **30 %** ont renoncé à des actions par crainte de conflits.
- **20 %** ont subi rappels à l'ordre, menaces ou convocations, dans 45 % des cas de la part d'élus-es.
- **23 %** ont subi des sanctions ou attaques, dont 51 % financières ; 44 % de celles venant des pouvoirs publics prennent la forme d'une coupe ou d'un non-renouvellement.

Premières tendances, qui seront consolidées en octobre-novembre 2026. Source : UFISC, MCAC, Observatoire des Libertés Associatives ; Opale-CRDLA Culture.

Les amendements en détail

Programme 131 « Création »

1. Crédits déconcentrés spectacle vivant

+48 M€

Rétablit les crédits de fonctionnement déconcentrés supprimés à leur niveau du budget 2025. Ils permettent aux DRAC de soutenir les labels sous-dotés (musiques actuelles, arts de la rue, marionnettes), les structures non labellisées et les équipes artistiques, mal identifiées dans « Mieux produire Mieux diffuser » et insuffisamment couvertes par le Fonpeps.

2. Lieux intermédiaires et indépendants

+20 M€

Lieux de travail, de résidence et de création partagés, souvent nés de collectifs citoyens, mal identifiés et soutenues par le ministère. Les DRAC ont réduit les soutiens aux structures non labellisées et supprimé les aides aux résidences et 2026.

3. Soutien aux festivals du spectacle vivant

+10 M€

Les festivals associatifs irriguent les territoires sans équipements structurants et offrent des débouchés de diffusion aux équipes. Après -25 % en 2026, ils réduisent représentations et compagnies programmées, voire s'arrêtent.

4. Fonpeps

+21 M€

Porte le Fonpeps de 39 M€ à 60 M€. Les structures les plus fragiles en bénéficient de façon insuffisante depuis la réforme des critères en 2025. Cette réforme permettant de s'aligner sur l'enveloppe au PLF 2026 et menace directement les emplois dans le secteur, et en particulier les emplois intermittents des équipes artistiques.

5. Libertés artistiques et associatives

+1 M€

Crée un fonds pour renforcer la coordination du ministère de la Culture avec les autres ministères, aider les réseaux professionnels à accompagner les équipes touchées et objectiver les atteintes. Le plan de 2025 ignore les atteintes aux libertés associatives, angle mort d'un secteur où les associations sont les principales employeuses.

Programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

6. Crédits du programme 361

+48 M€

Ramène le programme au niveau de 2025, il finance l'action culturelle quotidienne des acteurs culturels, au cœur de leurs missions et des priorités de la politique du ministère de la Culture.

7. Été culturel

+18,1 M€

Pérennise un dispositif lancé en 2020 et jamais consolidé en loi de finances initiale : en 2024, près de 2 800 projets, près de 40 000 artistes et professionnels mobilisés, près de 1,5 million de bénéficiaires, dont 45 % de projets en zone rurale et 35 % en quartiers prioritaires. Il soutient les esthétiques moins accompagnées, dont les arts de la rue.

Pour respecter l'article 40 de la Constitution, les amendements prélèvent le même montant en AE et CP sur l'action 07 du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ». L'intention n'est pas de réduire ce programme : **nous appelons le Gouvernement à lever le gage.**